

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ LAC SAINT-JEAN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON

Procès-verbal de la session régulière du conseil municipal de Saint-Gédéon, tenue le lundi 7 mai 2007 à la salle du conseil à 20 h et à laquelle sont présents Madame la conseillère Marjolaine Girard, Messieurs les conseillers Nicolas Côté, Christian Gaudreault, Réjean Nadeau, Bernard Tremblay, Régis Larouche qui siègent sous la présidence du maire M. Yvon Drolet.

Assiste également M. Dany Dallaire, directeur général

1- LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

84-05-07

Il est proposé par M. Régis Larouche, appuyé par M. Réjean Nadeau et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour suivant pour cette assemblée, tout en conservant le point "Affaires nouvelles" ouvert.

- 1- Lecture et acceptation de l'ordre du jour
- 2- Acceptation des procès-verbaux des sessions tenues les 2 et 23 avril 2007
- 3- Période de questions
- 4- Demande de dérogation mineure de Mme Rachel Bergeron
- 5- Refinancement emprunt règlement no 95-256
- 6- Signalisation touristique : mandat relatif à la gestion du projet d'amélioration 2007
- 7- Implantation fibre optique : frais de câblage du réseau
- 8- Ajout d'éclairage public
- 9- Substitut du maire à la MRC
- 10- Demande d'aide financière fête nationale
- 11- Amélioration réseau routier : demande d'aide financière
- 12- Requête en injonction contre le « Frimas » : suivi du dossier
- 13- Avis de motion : règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre
- 14- Avis de motion : règlement concernant les nuisances
- 15- Avis de motion : règlement concernant le stationnement
- 16- Avis de motion : règlement concernant l'aménagement de voies prioritaires à proximité de certains bâtiments
- 17- Correspondance
- 18- Rapports des comités
- 19- Acceptation de la liste des comptes à payer et des déboursés no 2007-05
- 20- Travaux d'amélioration système de communication service incendie
- 21- Remplacement des télé avertisseurs pompiers
- 22- Rapport demande de la régie des Eaux du rang 10
- 23- Travaux 2007 camping municipal
- 24- Embauche du personnel opérations 2007 du camping
- 25- Rapport budgétaire intérimaire
- 26- Projet micro-brasserie à la maison des jeunes
- 27- Travaux 2007 au parc St-Antoine
- 28- Rénovation du parc chemin du Ruisseau
- 29- Pavage et correction de piste et voie cyclable chemin du Golf
- 30- Promotion et publicité saison touristique 2007
- 31- Affaires nouvelles
- 32- Période de questions
- 33- Levée de l'assemblée

2- ACCEPTATION DES PROCES-VERBAUX DES SESSIONS TENUES LES 2 ET 23 AVRIL 2007

85-05-07

Il est proposé par M. Nicolas Côté, appuyé par M. Bernard Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les procès-verbaux des séances tenues les 2 et 23 avril 2007 tels que rédigés.

3- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une citoyenne s'informe des suites de la pétition déposée par des résidents de la rue Lavoie en rapport avec l'état de la chaussée. M. le maire donne des explications. Le comité des travaux publics a pris acte de la pétition et fera les recommandations d'usages.

M. Alain Ouellet désire connaître le prix de vente de la Maison des Jeunes ainsi que le zonage du secteur, il déplore cette transaction et demande où sera localisée la Maison des Jeunes. M. le maire répond à l'ensemble des questions.

Une question est posée concernant le stationnement à proximité du nouveau restaurant sur la rue De Quen. Les travaux sont conformes à la réglementation et le stationnement ne sera pas permis sur la rue De Quen.

M. Régis Larouche mentionne que l'école St-Antoine a remporté un prix dans le cadre du Gala du mérite environnemental 3R. Il se dit heureux que le comité d'embellissement ait pris l'initiative de ce projet et remercie particulièrement M. René Côté qui est présent dans l'assistance.

4- DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE MME RACHELLE BERGERON

M. Nicolas Côté fait rapport. Le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'accorder la dérogation demandée par Mme Bergeron suite au changement apporté en regard avec la largeur du terrain.

CONSIDÉRANT QUE Mme Rachel Bergeron a déposé une demande de dérogation mineure en vue de lotir un terrain ayant une largeur de 20.89 mètres alors que la norme prescrite est de 30 mètres ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Bergeron a révisé son projet et a déposé un plan de lotissement dont la largeur du terrain est portée à 25 mètres ;

CONSIDÉRANT QUE suite à ces nouveaux faits, le comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de la dérogation mineure ;

86-05-07

Pour ces motifs, il est proposé par M. Nicolas Côté, appuyé par M. Christian Gaudreault et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande de dérogation mineure de Mme Rachel Bergeron telle que présentée avec les modifications et d'autoriser le lotissement d'un terrain vacant d'une largeur de 25 mètres, à même les parties des lots 24-57 et 24-1 du rang A, canton Signay alors que l'article 6.5.4.3 du règlement de zonage numéro 89-205 prescrit une largeur minimale de 30 mètres.

5- FINANCEMENT EMPRUNT REGLEMENT NO 95-256

Le conseil a convenu de renouveler le financement de l'emprunt du règlement no 95-256 auprès de la Caisse populaire des Cinq Cantons pour la balance à financer soit un montant de 56 600 \$.

87-05-07

Il est proposé par M. Régis Larouche, appuyé par M. Bernard Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers que :

- Le conseil accepte l'offre de Centre financier aux entreprises Lac Saint-Jean Est de Desjardins pour le refinancement d'un emprunt au montant de 56 600 \$, en date du 8 mai 2007, remboursable sur 5 ans à un taux de 5.11 %, payable semi-annuellement ;
- M. Yvon Drolet, maire et M. Dany Dallaire, directeur général soient autorisés à signer tous les documents nécessaires ;

- Le remboursement du capital de l'emprunt se fera annuellement comme suit :

8 mai 2008	10 000 \$
8 mai 2009	10 500 \$
8 mai 2010	11 300 \$
8 mai 2011	12 000 \$
8 mai 2012	12 800 \$

6- SIGNALISATION TOURISTIQUE : MANDAT RELATIF À LA GESTION DU PROJET D'AMÉLIORATION 2007

Le conseil a projeté divers travaux de modification à la signalisation touristique. Un budget de 18 000 \$ a été réservé en 2007 pour l'ajout de panneaux. Une proposition de services a été déposée par Madie Solution publicité au montant de 720 \$ plus taxes.

88-05-07

Il est proposé par M. Réjean Nadeau, appuyé par M. Bernard Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater le groupe Madie Solution publicité pour l'envoi d'un devis aux soumissionnaires, la supervision auprès du fournisseur retenu, le suivi et contrôle de la qualité ainsi que conception graphique d'une maquette pour des panneaux de signalisation, stationnement et événementiel, selon la soumission déposée en date du 30 avril 2007, au coût de 720 \$ plus taxes, en regard au projet d'amélioration de la signalisation touristique sur le territoire.

7- IMPLANTATION FIBRE OPTIQUE : FRAIS DE CÂBLAGE DU RÉSEAU

M. le maire donne des explications. Les devis pour l'implantation de la fibre optique dans les municipalités ne comprenaient pas le câblage intérieur à chacun des bâtiments. La fibre principale et les équipements sont rendus à l'édifice municipal, il y a lieu de compléter le raccordement intérieur de la fibre à chaque ordinateur. La compagnie Tell Tech a soumis une soumission pour les travaux au montant de 2 495 \$ plus taxes. Il se peut que ces coûts soient intégrés dans le projet de construction et soient subventionnés en partie, mais il n'y a aucune assurance à cet effet.

89-05-07

Il est proposé par Mme Marjolaine Girard, appuyée par M. Bernard Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le raccordement intérieur de 16 câbles pour y relier les ordinateurs du centre d'accès communautaire (6), la bibliothèque (1) et la municipalité (9) et d'accorder le contrat à la compagnie Tell Tech, selon la soumission déposée et datée du 1^{er} mai 2007, no AS07-680, au montant de 2 495 \$ plus taxes. Il se peut que ces coûts soient intégrés dans le projet de construction et soient subventionnés en partie, mais il n'y a aucune assurance à cet effet.

8- AJOUT D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le comité des travaux publics recommande au conseil l'installation de 3 nouveaux lampadaires et de faire une demande d'estimation à Hydro-Québec pour la pose d'une autre au rang 10, où il n'y aurait pas en place le câblage nécessaire.

90-05-07

Il est proposé par M. Bernard Tremblay, appuyé par M. Réjean Nadeau et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'acquisition et la pose de 4 nouvelles lampes de rue dont une sera conditionnelle à l'approbation des frais supplémentaires d'Hydro-Québec et d'octroyer le contrat de fourniture et d'installation à Valmo Électrique selon la soumission déposée le 7 mai 2007, le tout conforme à la recommandation du comité des travaux publics.

9- SUBSTITUT DU MAIRE À LA MRC

Le conseil, s'il le désire, peut nommer un substitut au maire pour siéger à la MRC, conformément à l'article 210.24 de la loi sur l'organisation territoriale municipale. Le mandat de M. Bernard Tremblay est expiré.

91-05-07 Il est proposé par M. Nicolas Côté, appuyé par M. Réjean Nadeau et résolu unanimement de nommer M. Bernard Tremblay à titre de maire suppléant à la M.R.C. Lac-St-Jean-Est pour une période de 1 an, soit jusqu'au 31 mai 2008.

10- DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE FÊTE NATIONALE

92-05-07 Il est proposé par Mme Marjolaine Girard, appuyée par M. Bernard Tremblay et résolu unanimement que Mme Lise Bouchard, secrétaire exécutive du service des loisirs de la municipalité de Saint-Gédéon, soit autorisée à formuler une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la Fête nationale du Québec 2007.

11- AMÉLIORATION RÉSEAU ROUTIER : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Le comité des travaux publics, compte tenu des besoins identifiés en matière de voirie municipale, recommande au conseil de faire une demande d'aide financière auprès du Député dans le cadre du programme d'amélioration du réseau routier.

ATTENDU QUE la municipalité planifie les interventions sur son réseau routier pour l'année 2007 ;

ATTENDU QUE le conseil prévoit asphalté une partie de la piste cyclable dans le chemin du Golf et que les budgets prévus à cette fin seront insuffisants ;

ATTENDU QUE l'ensemble des travaux projetés représente des investissements de l'ordre de 125 000 \$;

ATTENDU QUE des travaux majeurs de correction sont nécessaires dans le rang Belle-Rivière ;

ATTENDU QU'une partie de ces travaux, estimée à près de 50 000 \$, ne pourra être réalisée sans l'obtention d'une aide financière ;

93-05-07 À ces causes, il est proposé par M. Bernard Tremblay, appuyé par M. Nicolas Côté et résolu à l'unanimité des conseillers que demande soit faite à M. Alexandre Cloutier, Député de Lac-St-Jean, d'accorder une aide financière de 50 000 \$ à la municipalité de Saint-Gédéon pour des travaux de correction dans le rang Belle-Rivière, dans le cadre du programme d'amélioration du réseau routier.

12- REQUÊTE EN INJONCTION CONTRE LE « FRIMAS » : SUIVI DU DOSSIER

M. Nicolas Côté fait rapport suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme. Il explique que Mme Lynn Belley a réalisé les travaux demandés par le service d'urbanisme concernant les rejets. Pour cette raison le C.C.U. demande au conseil de suspendre les procédures de demande d'injonction entamées l'an passé et de voir à la possibilité de construire une partie de réseau d'égout afin de desservir une partie de la rue de la Plage.

CONSIDÉRANT QUE Mme Lynn Belley, propriétaire du commerce "Le Frimas", a réalisé les travaux tels que demandés par le service d'urbanisme de la municipalité ;

94-05-07 Il est proposé par M. Nicolas Côté, appuyé par M. Régis Larouche et résolu à l'unanimité des conseillers de mettre fin aux procédures d'injonction intentées contre le commerce "le Frimas".

Le conseil prend également note de la recommandation du C.C.U. concernant le branchement futur de ce secteur au réseau d'égout. Le comité des travaux publics verra à étudier cette demande.

13- AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE

AVIS DE MOTION

M. le conseiller Réjean Nadeau donne avis de motion à l'effet qu'il sera présenté à une séance subséquente de ce conseil, tenue à un jour ultérieur, un nouveau règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre en remplacement du règlement no 1000-06.

14- AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT CONCERNANT LES NUISANCES

AVIS DE MOTION

Madame la conseillère Marjolaine Girard donne avis de motion à l'effet qu'il sera présenté à une séance subséquente de ce conseil, tenue à un jour ultérieur, un nouveau règlement concernant les nuisances en remplacement du règlement no 1001-06.

15- AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT CONCERNANT LE STATIONNEMENT

AVIS DE MOTION

M. le conseiller Régis Larouche donne avis de motion à l'effet qu'il sera présenté à une séance subséquente de ce conseil, tenue à un jour ultérieur, un nouveau règlement concernant le stationnement en remplacement du règlement no 1002-06.

16- AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT DE VOIES PRIORITAIRES À PROXIMITÉ DE CERTAINS BÂTIMENTS

AVIS DE MOTION

M. le conseiller Bernard Tremblay donne avis de motion à l'effet qu'il sera présenté à une séance subséquente de ce conseil, tenue à un jour ultérieur, un règlement concernant l'aménagement de voies prioritaires à proximité de certains bâtiments en remplacement du règlement no 1006-05.

17- CORRESPONDANCE

Centre de Solidarité Internationale

Demande d'autorisation de passage pour le tour du lac pour le Burkina Faso.

95-05-07

Il est proposé par M. Régis Larouche, appuyé par Mme Marjolaine Girard et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le Centre de Solidarité internationale à circuler sur le territoire de la municipalité de Saint-Gédéon à l'occasion de la 21^e édition du "Tour du Lac Promutuel pour le Burkina Faso", qui aura lieu le vendredi 8 juin 2007 en avant-midi.

Réal Marceau et Jean-François Bergeron

Les promoteurs demandent l'autorisation de tenir un "beach party" le 7 juillet 2007, entre 12 h et 18 h et désirent louer des espaces de stationnement à la municipalité.

96-05-07

Il est proposé par M. Bernard Tremblay, appuyé par M. Mme Marjolaine Girard et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la tenue d'un "beach party" le 7 juillet prochain, organisé par M. Réal Marceau et M. Jean-François Bergeron au Club de la Détente et de louer les espaces de stationnement au montant de 600 \$, le tout selon les conditions habituelles du protocole d'entente des années antérieures.

Véloroute des Bleuets

Des activités auront lieu dans notre région le 10 août prochain, lors de l'inauguration de la Route verte, boucle cyclable de 4 300 km reliant toutes les régions du Québec et dont la Véloroute des Bleuets en est un segment. On invite la municipalité à souligner l'événement par l'organisation d'une activité. On confie la demande au Service des Loisirs en vue de suggérer s'il y a lieu une activité à organiser.

RLS

Avis d'adhésion 2007

97-05-07

Il est proposé par M. Nicolas Côté, appuyé par Mme Marjolaine Girard et il est résolu unanimement que le conseil renouvelle son affiliation au regroupement loisirs et sports Saguenay-Lac-Saint-Jean pour la période du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008, au coût de 200 \$.

Mutuelle des municipalités du Québec

La Mutuelle des municipalités du Québec a fait parvenir le Bulletin annuel des membres pour l'année 2006. Ce dernier permet d'obtenir le portrait de notre municipalité en matière de gestion de risques depuis son adhésion.

Ministre des Affaires municipales et des Régions

On avise le conseil que la programmation de travaux présentée par la municipalité le 30 mars 2007 a été acceptée par le ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR). À cet effet, le MAMR a recommandé à la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL) le versement d'un montant de 126 800 \$ provenant d'une partie de la taxe d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec. On invite la municipalité à proposer des travaux additionnels pour bénéficier de la totalité de cette contribution.

M. André Gagnon

M. Gagnon a l'intention de mettre sur pied une ligue de dards à Saint-Gédéon et demande au conseil d'obtenir la grande salle de l'édifice gratuitement pour la tenue de cette activité de loisir hebdomadaire. On réfère la demande au comité des finances.

18- RAPPORTS DES COMITÉS

Sécurité publique

M. Bernard Tremblay fait part des principaux sujets traités lors d'une rencontre tenue le 2 mai 2007 dont entre autres la formation des pompiers, les communications et la caserne.

Travaux publics

M. Réjean Nadeau fait un compte-rendu de la réunion du 24 avril dernier où le comité a élaboré de façon préliminaire les principales priorités 2007.

Comité consultatif d'urbanisme

M. Nicolas Côté fait part d'une recommandation du CCU au conseil concernant la possibilité d'amener le réseau d'égout sur la rue de la Plage. On réfère le dossier au comité des travaux publics.

Comité des finances

Mme Marjolaine Girard dépose la liste des demandes de subventions analysées par le comité et émet les recommandations quant aux versements des aides financières.

98-05-07

Il est proposé par Mme Marjolaine Girard, appuyée par M. Bernard Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers de verser les dons et subventions suivants :

- Souper bénéfice 19 mai (1 personne) 100 \$
Étudiants du programme « Supervision de services en hôtellerie et restauration des terroirs » du Cégep de St-Félicien :
- Commandite de M. Jean-François Folly:
(Rase-o-thon Fondation sur la pointe des pieds) 50 \$

Les demandes suivantes ont été refusées :

- Centre Jeunesse Saguenay-Lac-St-Jean : « Projet une route sans fin »
- Société canadienne du Cancer : Relais pour la vie
- Tournoi de golf de la Chambre de commerce et d'industrie Lac-St-Jean-Est
- Service budgétaire et communautaire d'Alma

19- ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET DES DÉBOURSÉS NO 2007-05

M. Régis Larouche fait rapport et recommande l'acceptation de la liste des comptes à payer et déboursés no 2007-05, d'y ajouter deux autres factures totalisant 692.84 \$ et de retenir une facture de PG Govern au montant de 1 000 \$.

99-05-07

Il est proposé par M. Nicolas Côté, appuyé par Mme Marjolaine Girard et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la liste des comptes à payer et des déboursés no 2007-05 au montant de 154 518.38 \$ telle que préparée et d'en autoriser le paiement.

- comptes à payer :	85 998.35 \$
- déboursés :	68 827.19
- Mme Marlène Claveau	440.00
- M. Richard Dallaire	252.84
- facture retenue (PG Govern)	<u>(1 000.00)</u>
TOTAL	154 518.38 \$

20- TRAVAUX D'AMÉLIORATION SYSTÈME DE COMMUNICATION SERVICE INCENDIE

M. le maire donne des explications. M. Pierre Audet de la compagnie Orizon Mobile a soumis un rapport plus tôt cette année faisant état de la nécessité de modifier divers éléments de nos infrastructures de communication, notamment le remplacement de l'antenne au toit. Une offre de services au montant de 16 345.36 \$ plus taxes a été soumise en ce sens. Cette offre comporte également l'option d'un plan de location. Le comité de sécurité publique recommande l'acceptation des travaux et le transfert de différents crédits budgétaires.

100-05-07

Il est proposé par M. Bernard Tremblay, appuyé par Mme Marjolaine Girard et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre no CH07019 relative aux modifications des équipements de communication, fournie par Orizon Mobile, au montant de 16 345.36 \$ plus taxes et que le tout soit financé à même le budget en effectuant les transferts suivants:

- entretien et réparation caserne (02 22000 522)	12 000 \$
- pièces et accessoires (02 22000 649)	5 000

21- REPLACEMENT DES TÉLÉAVERTISSEURS POMPIERS

M. le maire donne des explications. Le conseil a reçu deux soumissions de la part de Télé Signal et de Orizon Mobile pour la fourniture de 16 téléavertisseurs avec possibilité de location et option d'achat sur une période de 2 à 5 ans. Le comité de la sécurité public recommande d'accepter l'offre de Orizon Mobile pour la fourniture de 16 appareils en mode de location/achat pour une durée de 48 mois au tarif de 251.74 \$ par mois. La location actuelle des appareils auprès de Bell Mobilité coûte mensuellement un montant de 196 \$.

101-05-07

Il est proposé par M. Bernard Tremblay, appuyé par M. Christian Gaudreault et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'achat de 16 téléavertisseurs en mode de location/achat pour une durée de 48 mois au tarif de 251.74 \$ par mois (excluant la garantie prolongée), selon l'offre no CH07019-C soumise par Orizon Mobile.

22- RAPPORT DEMANDE DE LA RÉGIE DES EAUX DU RANG 10

Le directeur général dépose un rapport suite à une rencontre avec des membres de la Régie des eaux du rang 10. Le tout fait suite à une demande au conseil afin que la municipalité prenne en charge les analyses d'eau de leur réseau. Les discussions vont se poursuivre notamment avec Ville d'Alma.

23- TRAVAUX 2007 CAMPING MUNICIPAL

Le sujet est reporté à la séance d'ajournement.

24- EMBAUCHE DU PERSONNEL OPÉRATIONS 2007 DU CAMPING

Le directeur général fait rapport de la sélection au poste de sauveteur plage, les autres candidatures pour les autres postes seront traitées à la séance d'ajournement. Deux (2) candidats pour le poste ont été rencontrés. On recommande l'embauche de Mme Patricia Fortin-Bélanger.

102-05-07

Il est proposé par M. Bernard Tremblay, appuyé par M. Nicolas Côté et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le rapport du comité de sélection et d'embaucher Madame Patricia Fortin-Bélanger au poste de sauveteur plage pour la saison 2007, au salaire horaire de 10.50 \$, selon un horaire hebdomadaire de 36 heures.

LES POINTS 25 À 30 SONT REPORTÉS À LA SÉANCE D'AJOURNEMENT

31- AFFAIRES NOUVELLES

Aucune

AJOURNEMENT

103-05-07

À 21 h 35, il est proposé par M. Bernard Tremblay, appuyé par M. Réjean Nadeau et résolu à l'unanimité des conseillers d'ajourner la séance au mercredi 9 mai 2007 à 18 h 30.

Yvon Drolet
Maire

Dany Dallaire
Directeur général

CERTIFICAT DE CRÉDITS DISPONIBLES

Je, soussigné, directeur général, de la municipalité de Saint-Gédéon, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits budgétaires ou extra-budgétaires suffisants pour couvrir toutes les dépenses encourues ou acceptées lors de cette assemblée.

Directeur général